

AVENANT N°2 Modification de la délégation

A - Identification des membres de la convention

La Communauté d'Agglomération Seine Eure située à LOUVIERS (27400), 1 place Thorel, représentée par son Président, Monsieur Bernard LEROY en application d'une délibération n° 2022-131 en date du 19 mai 2022 ci-après dénommée dans la présente convention « la Communauté d'Agglomération »,

La Commune de LOUVIERS située à LOUVIERS (27400), 19 rue Pierre Mendès France, représentée par son Maire, Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD en application d'une délibération n° 22-074 du conseil municipal en date du 09 mai 2022, ci-après dénommée dans la présente convention « la Commune »,

La société anonyme d'économie mixte dénommée Mon Logement 27, dont le siège social est à EVREUX (27000), 10 boulevard Georges Chauvin, identifiée au SIREN sous le numéro 301 898 037 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evreux, représentée par Monsieur Etienne CHARRIEAU, agissant en sa qualité de Directeur Général, ci-après dénommée dans la présente convention « Mon Logement 27 »,

B - Objet de la convention

Projet de renouvellement urbain - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement du quartier des Acacias à Louviers

Date de la notification : 19/07/2022

C – Avenants précédents

L'avenant n° 1, en date du 12 septembre 2024, concernait une modification du programme des travaux pour le remplacement des locaux à ordures ménagères par des colonnes enterrées pour les trois flux.

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : modification des modalités de dépôt des subventions par la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour la Ville de Louviers.

Dans la convention, il était prévu initialement à l'article n°5 que chaque maître d'ouvrage dépose ses demandes de subvention auprès des partenaires financiers. Par ailleurs, le montant des travaux a évolué par secteur et la Région Normandie a validé le nouveau découpage de subventions proposées sur la base des estimations faites par la maîtrise d'œuvre au stade du lancement des consultations des entreprises.

Afin de faciliter le processus financier sur les secteurs d'intervention où la Commune et la Communauté d'Agglomération sont toutes les deux maîtrises d'ouvrage (Acacias Nord et Winston Churchill), il a été convenu que la Communauté d'Agglomération se chargerait du dépôt des demandes de financement auprès de la Région Normandie, qui valide cette proposition, et déduirait de sa facturation le montant de subvention perçu en sa faveur.

La modification de la convention fait donc apparaître dans le tableau financier de l'annexe n°1 les nouveaux montant des travaux ainsi que la part prévue pour chaque maître d'ouvrage.

Ainsi, dans la convention initiale, il convient de modifier :

A l'article 5 au troisième paragraphe

Chaque maître d'ouvrage sera responsable du dépôt des demandes de subvention auprès des partenaires financiers tels que prévue dans l'annexe C2 à la convention de renouvellement du projet est **remplacé par la phrase suivante** : Chaque maître d'ouvrage sera responsable du dépôt des demandes de subvention auprès des partenaires financiers tels que prévue dans l'annexe C2 à la convention de renouvellement du projet hormis pour le secteur Acacias Nord et Winston Churchill sous co-maîtrise d'ouvrage de la Commune et de la Communauté d'Agglomération où cette dernière déposera le dossier auprès de la Région pour le compte de la ville afin de simplifier le processus. Le montant de subvention sera déduit de la facture présentée à la commune, tel que revu dans l'annexe 1 à la présente convention.

E - Signature des membres de la convention

Fait en trois exemplaires

A Louviers, le

Le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure,	Le Maire de LOUVIERS,	Le Directeur Général de Mon Logement 27,
Bernard LEROY	François-Xavier PRIOLLAUD	Etienne CHARRIEAU